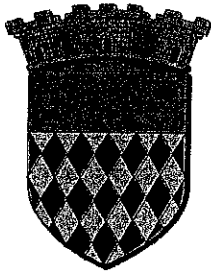


Arrondissement de GAP



## MAIRIE DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

05400

Tél. 04 92 57 82 34

Fax 04 92 57 84 75

Mail : mairie.larochea@wanadoo.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Roche des Arnauds, le 03 avril 2018

Monsieur le Maire vient de recevoir une lettre recommandée avec AR dont copie jointe. Cette lettre, émanant d'une pseudo association inconnue officiellement à la Roche des Arnauds, non signée, est remplie d'inexactitudes.

Cette réponse de Monsieur le Maire n'est pas une polémique mais un rétablissement de la vérité, à savoir :

1. Il n'a jamais été question, ni de la part de Monsieur le Maire, ni de la part du conseil municipal, de rendre la salle de la plaine payante.

L'isolation de la salle ne concerne que le plafond et le bruit ambiant remonte dans l'appartement par les murs en béton, construits dans les années 1950.

Les cours de musique et de danse de l'association Vivalto font un tel bruit dépassant le maximum toléré par la loi de 6h00 à 22h00, que la vie de la locataire devient impossible à supporter.

Mme Gisèle CHAUTANT subit depuis 2 ans ces désagréments qui seraient identiques pour tout autre locataire.

Il est faux de prétendre que les associations ne peuvent plus utiliser cette salle, en témoigne celles qui l'utilisent actuellement, le RAM, l'ASA de la plaine, réunions de quartier, théâtre... et toutes autres réunions, AG, où les gens parlent et échangent normalement, ce qui n'est pas le cas de la musique et de la danse moderne.

Il faut savoir également qu'il a été proposé à l'association Vivalto d'autres salles. Un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur le Président de Vivalto le samedi 24 mars à 10h. Les cours de violon et de guitare ont lieu dans le chalet communal situé Route de Veynes et la danse dans la salle du Conseil Municipal en attendant que la salle de l'ex gare soit réalisée en 2018.

2. La locataire occupe le logement depuis 2007. A cette époque, 3 ménages ont refusé ce logement parce que trop petit. Mme Gisèle CHAUTANT avait une demande en cours et elle était la seule à cette époque. J'étais alors 3<sup>ème</sup> adjoint et je n'ai pas participé au vote d'attribution du logement. Je signale également que les anciennes écoles des Baux et de Corréo, Copernic, ont le même logement avec un occupant chacun sans que cela pose un quelconque problème !

3. L'association La Roche en Forme de par la conception de son matériel faisait également un bruit dépassant largement celui provoqué par la musique et la danse. Cette association a été relogée dans une salle à côté de la salle polyvalente du village à leur entière satisfaction.

4. Il n'a jamais été prévu de faire payer les salles de réunions de la Roche aux associations.

Une seule personne, qui appartient à une association (le Qi Gong), voulant continuer à faire ses cours, et la commune ne voulant pas pénaliser les adeptes de cette discipline, va payer un droit par convention qui va être pris au même titre que le loyer payé par le camion de pizza installé à côté du chalet Point I. La professeure se faisant rétribuer pour les cours, il est normal qu'elle participe au chauffage, éclairage, nettoyage au prorata des heures utilisées.

Monsieur le Maire et la municipalité ont toujours été en soutien de toutes les associations qui animent et font vivre notre village.

Il est inconcevable et malhonnête de faire courir des bruits infondés et de ne pas signer une lettre recommandée, ce qui la met au rang d'une lettre anonyme.

Il aurait été plus simple de venir rencontrer Monsieur le Maire et ses adjoints en charge des associations et cela aurait évité de faire courir des informations mensongères.

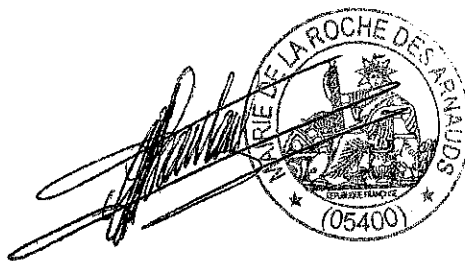
Les salles communales ne sont pas la propriété d'une association quelle qu'elle soit, mais appartiennent à tous.

La petite salle de la Maison de Pays est aussi à disposition en semaine et des associations s'en servent déjà.

Quant à la grande salle, elle est réservée en priorité à la location, ce qui permet de subvenir à son fonctionnement et même d'occasionner un bénéfice financier pour la commune, et ce bénéfice sert à tous et peut permettre, en plus, de ne pas avoir d'augmentation fiscale.

Pour que tous les membres des associations soient au courant de la vérité et non pas des bruits de couloirs, ces lettres seront également affichées dans les panneaux d'affichage communaux.

Le Maire,

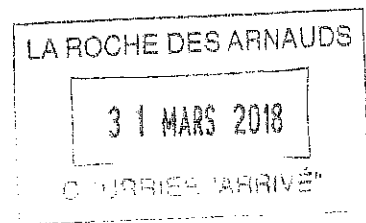


Maurice CHAUTANT

ASSOCIATIONS ROCHOISES DIVERSES ET VARIEES

BP LA MAIRIE

05400 LA ROCHE DES ARNAUDS



Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1 ( Nous apprenons avec surprise que la salle communale de l'école de la plaine mise à disposition des associations allait devenir payante, ceci afin de répondre aux plaintes de Madame Gisèle Chautant qui loge au dessus de la salle et qui ne supporte pas la soi-disant nuisance sonore (la salle a fait l'objet d'une isolation phonique) mais aussi la présence des différentes associations. A prendre note cependant que l'association du théâtre dont elle fait partie est acceptée dans la salle le jeudi soir.

2 ( Nous précisons que cette locataire qui vit apparemment seule occupe cet appartement communal type F3 ou F4 à loyer modéré obtenu alors que son père était déjà en responsabilité à la municipalité.

3 ( Elle a déjà provoqué en 2014 le départ d'une association « la Roche en Forme ». Cette situation est d'autant plus regrettable que ce sont les associations qui assurent de façon certaine le dynamisme à la commune rochoise.

4 ( Il est évident que si cette salle devait devenir payante, nous ne comprendrions pas que les autres salles ne soient pas elles aussi payantes pour l'ensemble de toutes les associations communales à savoir par exemple, le club du 3ème âge, le yoga, la chasse, la Roche en Forme, La Coraline etc...

Comptant sur votre compréhension et votre impartialité pour revenir sur la décision que vous vous apprêtez à prendre et qui nous paraît injuste.

Notre seul souhait est de pouvoir continuer à re-fonctionner comme auparavant et que les associations continuent à proposer leurs activités aux rochois.